



DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE PEYREHORADE  
CANTON D'ORTHE ET ARRIGANS

## DECISION DU MAIRE

N° DMA2025-046

### DÉCISION DU MAIRE

portant régularisation du lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des cuisines de la Salle Aspremont

**Le Maire de la Commune de Peyrehorade,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2025, donnant délégation au Maire pour la passation des marchés publics,

**Considérant** qu'il a été nécessaire de recourir à un maître d'œuvre pour la rénovation des cuisines de la salle Aspremont

**Considérant** qu'une procédure de consultation a été engagée à compter du 12 août 2025

**Considérant** que, par erreur matérielle, aucune décision formelle de lancement de la procédure n'avait été prise préalablement

**Considérant** qu'il convient de régulariser cette omission pour sécuriser la procédure en cours,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** Est approuvé le lancement de la procédure de marché public de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des cuisines la salle Aspremont

**Article 2 :** La présente décision a un **effet rétroactif** à compter du 12 août 2025

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de la procédure, y compris la signature du marché.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation.

**Article 5 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 040-214002248-20251003-DMA2025046-AI



affichage, de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Peyrehorade, le 02 septembre 2025

Le Maire, Didier SAKELLARIDES

